



U.C.S.A. cgt

Rétablir la publicité après 20H : nécessaire mais pas suffisant

Cacophonie gouvernementale

Le désaccord persistant entre Bercy (Ministère du budget) et la rue de Valois (Ministère de la Culture) à propos du financement de FTV commence sérieusement à faire désordre. Il serait peut-être temps que les ministères « de tutelle » de l'audiovisuel public accordent leurs violons et cessent de donner le spectacle de cette cacophonie gouvernementale sur un sujet aussi crucial. D'autant que le 1^{er} ministre n'a en rien tranché le sujet en déclarant qu'il n'était « pas à l'ordre du jour. »

Pour la CGT de FTV qui ne cesse de le marteler depuis le 8 janvier 2008, l'audiovisuel public n'est toujours pas sorti de la déstabilisation du modèle économique de FTV issue de la décision irréfléchie de M. Sarkozy de supprimer la publicité sur les chaînes publiques.

La suppression de la ressource publicitaire, sans garantie de compensation crédible, amène à une impasse dont il faut sortir de façon urgente. Le couperet s'imposera de toute façon début 2013 puisque la taxe dite Télécom va être déclarée incompatible avec les orientations européennes. Alors, sauf à augmenter la redevance de plus de 20€ pour compenser le manque à gagner, il faudra bien envisager des solutions alternatives.

Pour un panachage de ressources dynamiques et pérennes

Pour la CGT, il ne faut pas mettre tous les œufs dans le même panier et FTV doit pouvoir compter sur un ensemble de ressources additionnelles à la redevance qui doit évidemment rester le socle de son financement.

La ressource publicitaire doit pouvoir compléter la redevance, comme c'est le cas depuis plus de 40 ans. Prétendre que la suppression totale de la pub libérerait les chaînes publiques du diktat de l'audimat est une idée fautive. La qualité des émissions dépend de la hauteur de leur financement.

La CGT de FTV est favorable au rétablissement d'un écran publicitaire après 20H mais cela ne suffira pas à régler la question du financement de FTV. Il faudra aussi rouvrir la question de la détention des droits des programmes financés par FTV, desserrer l'étau qui l'empêche de produire en interne (« décrets Tasca »). FTV doit pouvoir vivre de la diversification et commercialisation de ses programmes, en particulier dans le nouveau monde numérique. Au-delà la CGT n'est pas hostile à des partenariats avec les acteurs publics régionaux et elle milite pour mettre en œuvre les modalités sur le mécénat culturel.

Les personnels n'ont pas l'intention de payer l'addition

Les personnels de FTV ont déjà fait les frais de l'incurie gouvernementale avec la restructuration drastique mise en œuvre après 2008 pour arriver à tenir coûte que coûte dans une équation financière impossible.

Faut-il rappeler le plan de départ volontaire qui aura concerné environ 800 postes, soit 10% des effectifs, la violente réorganisation qui a amené des centaines de salariés à changer de lieu d'affectation au gré d'une réforme Carolis suivie d'une contre-réforme Pflimlin, la remise en cause de tous les acquis sociaux des conventions collectives ?

La CGT n'acceptera pas de réduction du périmètre public et de nouvelle réduction de ses effectifs.

Paris, le 27 août 2012